

BAIGNADE NAVIGATION PECHE

La baignade est réglementée par des arrêtés municipaux et les activités nautiques par un arrêté préfectoral. Ils sont affichés sur le site et disponibles à la mairie d'Iffendic.



BAIGNADE

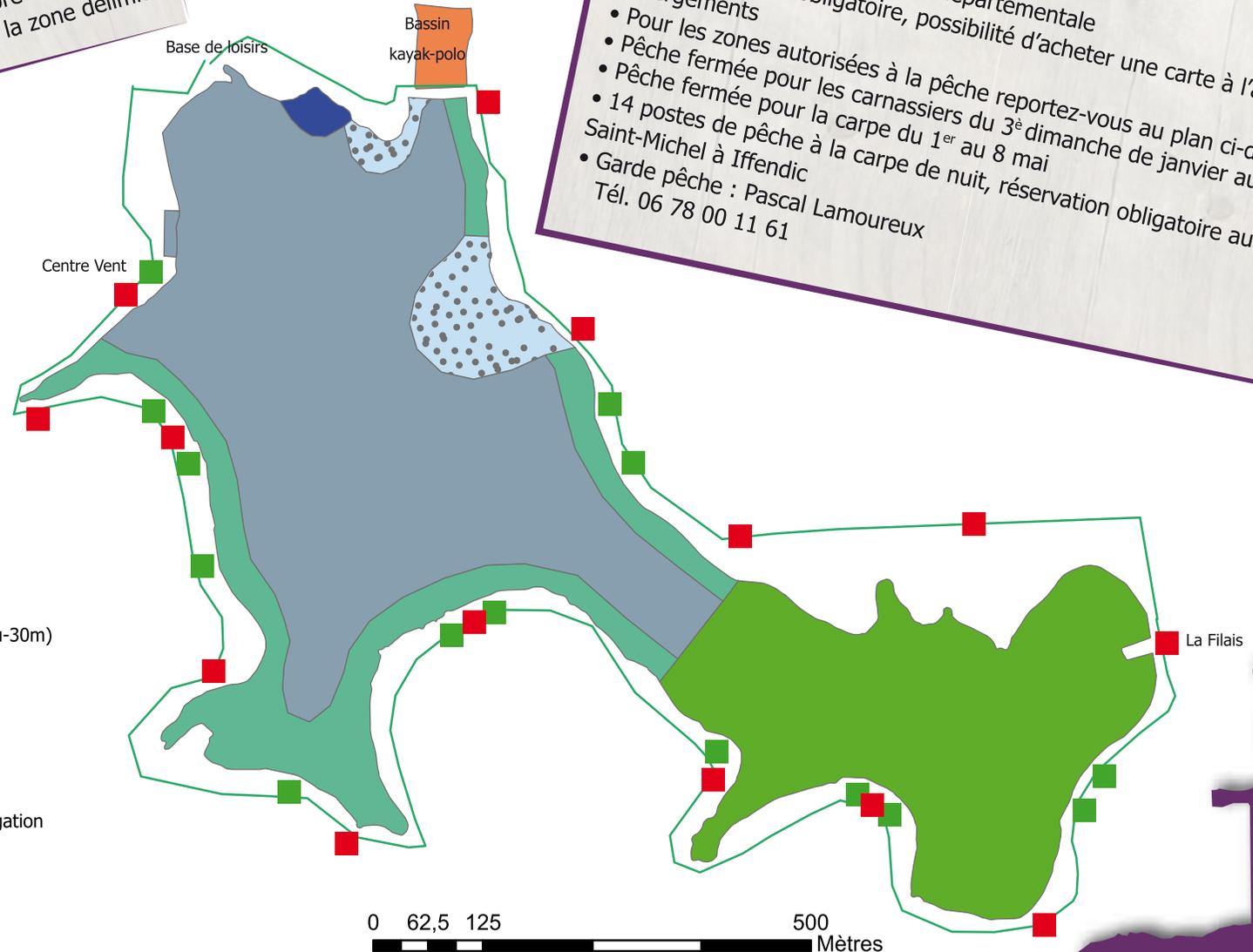
- Baignade surveillée :
- Les deux derniers week-ends de juin de 15h à 19h
 - Du 4 juillet au 30 août de 15h à 19h
 - Les deux premiers week-ends de septembre de 15h à 19h
 - Interdite en dehors de ces horaires et de la zone délimitée

NAVIGATION

- Navigation interdite sur le lac sans autorisation de Montfort Communauté

PÊCHE

- Ce lac est en réciprocité totale départementale hébergements
- Pour les zones autorisées à la pêche reportez-vous au plan ci-dessous
 - Pêche fermée pour les carnassiers du 3^e dimanche de janvier au 30 avril
 - Pêche fermée pour la carpe du 1^{er} au 8 mai
 - 14 postes de pêche à la carpe de nuit, réservation obligatoire au bar Saint-Michel à Iffendic
 - Garde pêche : Pascal Lamoureux
Tél. 06 78 00 11 61



Légende des priorités d'usage

- Bande de rives réservée prioritairement à la pêche (+ou-30m)
- Zone de baignade, toute autre activité interdite
- Zone prioritaire au kayak polo
- Zone prioritaire à la navigation de plaisance
- Zone rocheuse ou de hauts fonds interdite à toute navigation
- Bornes de secours numérotées
- 14 postes de pêche à la carpe
- Sentier aménagé (tour du lac 5 km - 1h)

L'ensemble des arrêtés réglementant les activités sur Trémelin sont affichés sur le site et disponibles à la mairie d'Iffendic.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

ENVIRONNEMENT

- Pour la sécurité de tous, les feux sont interdits
- En dehors du restaurant, la consommation de boisson alcoolisée est interdite sur l'espace public
- Emportez vos déchets avec vous, pensez au tri
- Merci d'emprunter les itinéraires balisés, n'empruntez pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et pour respecter la faune et la flore
- Tenez vos chiens en laisse
- Pour conserver la bonne qualité de l'eau du lac, les animaux sont interdits sur les rives du lac du 1er juin au 30 septembre

Un écogarde est présent sur le site tous les jours du 15 juin au 15 septembre.

- information
 - prévention
 - réglementation
- Contact : 07 82 93 48 33
www.ecogarde.fr

VOIRIE

- Camping-car : stationnement interdit de 18h à 8h sur l'ensemble du site sauf au camping, informations à l'accueil des hébergements
- La vitesse est limitée à 30 km/h sur l'ensemble du site
- Le stationnement est interdit le long des voies, merci d'utiliser les parkings
- Pour la sécurité de tous merci de respecter les sens de circulation, de ne pas stationner devant les barrières et sur les emplacements réservés

LÉGENDE

- Parkings
- Places réservées
- Poste de secours
- Défibrillateur
- Point de rassemblement
- Point I ou borne tactile
- Toilettes publiques
- Conteneurs déchets, tri et verres

N° URGENCE
POLICE 17
POMPIERS 18
SAMU 15
ou 112 appel d'urgence européen

CONTACT :
Montfort Communauté
tél. 02 99 09 88 10
contact@cc-montfort.fr
www.cc-montfort.fr



Entrée du site

Sortie du site



0 m 60 m

